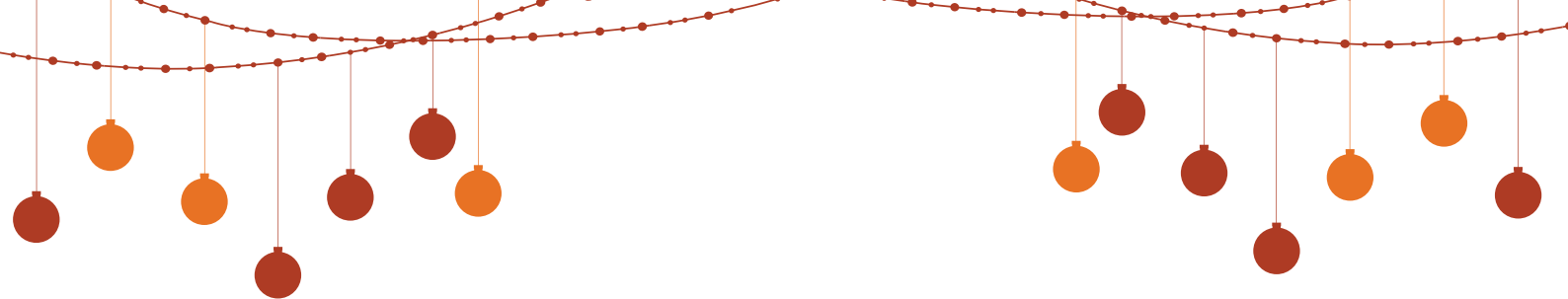


*Nos souhaits  
pour 2018...*



# En avant le centre...

## Une méthode...

Partager le pouvoir ..... 3

## Cinq objectifs...

1. Répondre aux familles ..... 6
2. Combattre l'indifférence ..... 8
3. Sortir de l'ordinaire ..... 10
4. Développer le talent ..... 12
5. Retourner à l'essentiel ..... 14

# Une méthode : partager le pouvoir

Aujourd'hui, seuls 9% des citoyens sont impliqués directement dans la vie politique communale. Or, «la démocratie, c'est l'exercice du contrôle des gouvernés sur les gouvernants. Non pas une fois tous les cinq ans, ni tous les ans, mais tous les jours». Pleinement d'actualité, cette citation du philosophe Alain date pourtant du début du vingtième siècle. Elle inspire l'action du cdH depuis de nombreuses années, y compris dans l'opposition, dont l'exercice même distingue une démocratie d'un pouvoir absolu. Mais au-delà de la relation classique majorité-opposition, la réalité propre à chaque commune implique plus qu'ailleurs, la nécessité de travailler de concert avec les acteurs de terrain et les citoyens pour prendre les décisions appropriées. À cette fin, le monde associatif représente plus qu'un interlocuteur, un partenaire incontournable. Dès lors, plutôt que de s'approprier le pouvoir, le cdH entend le partager avec les citoyens et les associations, en rendant les décisions politiques locales transparentes et accessibles à tous.

Animé par cette sincère volonté, le cdH a été le moteur de nombreuses initiatives en Wallonie et dans les communes, visant à instaurer une véritable «démocratie continue». Au niveau du Parlement d'abord, avec l'instauration des pétitions, des consultations électroniques, du Panel citoyen et, très prochainement, de la plateforme «Je fais ma loi»<sup>1</sup>. Dans les communes ensuite, en multipliant les conseils consultatifs communaux, y compris ceux des aînés et des enfants et en défendant l'organisation de consultations populaires, comme à Ottignies et plus récemment à Wavre concernant le projet de tour-hôtel. Au sein de la société civile enfin, en plaidant pour une relation transparente avec les pouvoirs publics, au moyen de la Charte associative. Loin de se reposer sur ses acquis, le cdH affirme que la participation doit être réinventée au quotidien, dans tous les espaces démocratiques et à partir du niveau local.


Pour nous, partager le pouvoir signifie :

□ impliquer le citoyen par :

- l'organisation de consultations populaires communales, lorsque l'enjeu le justifie ;
- la mise en oeuvre de budgets coopératifs ;
- la généralisation de conseils consultatifs communaux des aînés, des jeunes<sup>2</sup> et de l'aménagement du territoire ;
- la mise sur pied de panels citoyens ;
- l'accueil de propositions citoyennes au Conseil communal ;

<sup>1</sup> Développée par un collectif citoyen français avec lequel le Parlement de Wallonie a une convention, cette plateforme électronique permet aux citoyens de co-construire la législation avec les députés.

<sup>2</sup> Comme le prévoit la proposition de décret visant l'insertion d'un article L1122-35bis dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de créer des conseils consultatifs communaux obligatoires des aînés et des enfants, Parlement wallon, session 2015-2016, Doc. 547 (2015-2016) n°1, 4 juillet 2016.

- 
- collaborer avec l'associatif, notamment par le développement d'un Contrat de Partenariat Local, basé sur la Charte associative régionale et communautaire, consacrant les principes de subsidiarité, de concertation, de transparence, de bonne gestion et d'égalité de traitement;
  - renforcer la transparence locale, entre autres par :
    - la revalorisation du rôle de conseiller communal;
    - la garantie d'une parfaite information, via la publication systématique de toutes les décisions communales, y compris celles du Collège, sur le site Internet de la commune, dans le respect de la vie privée;
    - la simplification des procédures permettant aux citoyens d'interpeller le Collège communal, en privilégiant par exemple la voie électronique;
    - l'organisation, une fois l'an, dans chaque Conseil communal, de débats sur la stratégie, les comptes et les budgets des intercommunales.



# *Cinq objectifs :*

*1. Répondre aux familles*

*2. Combattre l'indifférence*

*3. Sortir de l'ordinaire*

*4. Développer le talent*

*5. Retourner à l'essentiel*

# 1

## Répondre aux familles

La baisse de la natalité particulièrement prégnante en Brabant wallon et le vieillissement de sa population<sup>3</sup> démontrent que les évolutions récentes de notre société ne sont pas toujours favorables à une vie familiale épanouie. Longtemps, le débat s'est polarisé entre ceux qui considèrent que la question ne relève pas des missions de l'État et ceux qui, au contraire, considèrent que l'objectif d'égalité des résultats justifie parfois une forme d'immixtion dans des décisions qui relèvent de l'intimité familiale. Loin de ces oppositions stériles, le cdH défend la réelle autonomie de choix pour chacun et pour chaque famille. Les aspirations professionnelles, les prix de l'immobilier ou encore les questions pécuniaires en général ne devraient pas constituer les critères les plus importants dans la décision de fonder ou d'agrandir un foyer. De même, les contraintes matérielles ne devraient jamais empêcher les personnes qui le désirent de se séparer, lorsqu'une telle décision s'impose dans l'intérêt de tous. Outre l'adaptation du régime des allocations familiales<sup>4</sup>, un soutien aux familles en phase avec les réalités de notre temps implique donc une offre de services variée, suffisante et correctement répartie sur le territoire.

Ces dernières années, le cdH n'a eu de cesse de défendre cette conviction. Ainsi, en matière de logement, il a initié le principe d'un objectif quantitatif de logements publics (5%). Plus récemment, il a déposé une proposition de décret, visant à ne pas pénaliser injustement les communes qui connaissent un fort accroissement de population<sup>5</sup>, et a obtenu l'abandon d'une mesure d'orthodoxie bancaire éloignant les jeunes de l'accès à la propriété.

Concernant l'accueil de l'enfance ensuite, il est à l'origine de la création de nombreuses nouvelles places en crèche en Brabant wallon et de l'amélioration du statut des accueillantes d'enfants<sup>6</sup>.

Enfin, nonobstant son combat pour une éducation de qualité enfin, il a obtenu la création de 4 nouvelles écoles secondaires en Brabant wallon.

---

<sup>3</sup> Selon l'Iweps, l'âge moyen de la population du Brabant wallon est le plus élevé de Wallonie, ex aequo avec la province de Liège. Il y était en effet de 41,3 ans au 1er janvier 2017, alors qu'il n'était que de 41,1 ans pour l'ensemble de notre région.

<sup>4</sup> Le montant de base des allocations sera bientôt de 155 euros par mois et par enfant (165 euros de 18 à 24 ans), qu'il s'agisse d'un premier-né ou de tout autre enfant de la lignée. Des suppléments sont prévus pour les faibles revenus, les parents en situation d'invalidité, les familles nombreuses et monoparentales.

<sup>5</sup> Proposition de décret modifiant les articles L1332-1, L1332-14, L1332-15 et L1332-16 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par MM. Antoine, Desquesnes, Fourny et Mme Moinnet, Parlement wallon, session 2015-2016, Doc. 571 (2015-2016) n°1, 19 juillet 2016

<sup>6</sup> 400 accueillantes conventionnées par l'ONE se verront octroyer, dès cette année, un statut complet, dans le cadre d'un projet-pilote ayant vocation à être généralisé.

À l'aube des élections communales, le cdH Brabant wallon réaffirme son engagement en faveur de toutes les familles, en définissant trois axes forts, répondant directement à leurs préoccupations quotidiennes. Les communes pourront y remplir un rôle majeur à l'avenir, avec l'annonce de la suppression de la balise de 180 euros par habitant, si les finances de la commune le permettent<sup>7</sup>.

Nos 3 priorités sont :

- des logements accessibles à tous via :
  - une offre publique de terrains à prix réduit ;
  - la promotion d'initiatives nouvelles en matière de co-logement ;
  - la création de logements tremplins pour les jeunes ;
  - la construction de logements publics via l'adoption d'ambitieux plans d'ancrage ;
  - la réhabilitation énergétique des logements plus anciens ;
  
- des crèches disponibles grâce à :
  - la création de nouvelles places au sein de structures d'accueil existantes ou nouvelles, soit par les communes elles-mêmes, soit via des partenariats public-associatif ou public-privé ;
  - le soutien aux accueillantes, via la mise à disposition d'espaces communaux de co-accueil ;
  - le soutien au développement de services de gardes d'enfants malades via des opérateurs ou associations spécialisés ;
  
- une offre scolaire de qualité par :
  - la poursuite et la finalisation du Pacte d'Excellence ;
  - la promotion de la formation en alternance ;
  - l'inclusion de l'école dans son milieu de vie grâce à la conclusion de partenariats entre écoles et acteurs locaux ;
  - le développement d'une réelle offre d'activités extrascolaires, afin de faciliter la conciliation de la vie familiale et professionnelle ;
  - la mise en place d'une stratégie d'échec à l'échec, notamment via la création d'écoles de devoirs ;
  - l'octroi de nouveaux crédits pour subvenir à la création de nouvelles classes ou à la rénovation de locaux existants ;
  - l'introduction généralisée du numérique à l'école.

---

<sup>7</sup> Tel que prévu par le plan d'investissements adopté le 17 janvier 2018 par le Gouvernement wallon.

# 2

## Combattre l'indifférence

Le Brabant wallon affiche généralement de bons chiffres en termes d'emploi, de revenus, de niveau d'études, etc. Toutefois, derrière ces données encourageantes, se cache aussi la réalité quotidienne de personnes qui connaissent des difficultés, alors même que celles-ci sont largement indépendantes de leur volonté. Dès lors, une action publique empreinte d'humanisme se doit d'assurer la participation de chacun à la vie sociale, économique et culturelle de la communauté. À cette fin, une attention particulière doit être accordée aux personnes âgées, à celles en situation de handicap, aux (candidats) réfugiés ou encore aux personnes précarisées, dont celles accompagnées par les CPAS.

C'est pourquoi, nous saluons la mise en œuvre prochaine de l'assurance autonomie, portée de longue date par le cdH, qui permettra aux nombreuses personnes qui le souhaitent de demeurer à leur domicile le plus longtemps possible. De même, les 50 millions d'euros récemment accordés par la ministre Alda Gréoli pour la rénovation d'institutions accueillant des personnes handicapées, dont quatre en Brabant wallon<sup>8</sup>, permettront d'améliorer sensiblement la vie quotidienne des résidents.

Concernant la migration, le cdH défend, au travers d'une proposition de résolution<sup>9</sup>, la possibilité pour les familles qui le désirent d'accueillir en toute sécurité juridique un (candidat) réfugié, dans un esprit de solidarité et d'enrichissement mutuel. Bien des personnes sont disposées à tenter une telle expérience, comme le démontre la multiplication des initiatives citoyennes à cet égard. La responsabilité dans la politique d'accueil des réfugiés ne peut se départir de choix respectueux des personnes en détresse. La fermeté sans lucidité ni humanisme va à l'encontre de nos convictions les plus profondes.

En ce début d'année 2018, le cdH Brabant wallon relaie l'appel de Sa Majesté le Roi en faveur des personnes les plus fragiles et formule à cet égard des propositions concrètes :

□ accompagner les personnes en situation de handicap par :

- la création d'au moins une école spécialisée supplémentaire sur le territoire de la province, facilitant ainsi l'accès à ce type d'enseignement pour de trop nombreuses familles dans la difficulté ;
- l'octroi d'un soutien financier aux associations qui nécessitent une adaptation de

<sup>8</sup> La Cognée à Louvain-la-Neuve, le Village N°1 à Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, L'Arche à Bierges et Les Jacinthes à Braine-le-Château.

<sup>9</sup> Proposition de résolution relative à la création d'initiatives familiales d'accueil (IFA) déposée par M. Antoine, Mme Moinnet et M. Desquesnes, Parlement wallon, session 2015-2016, Doc. 446 (2015-2016) n°1, 24 mars 2016.



leur infrastructure, afin de garantir aux personnes handicapées accessibilité, confort et qualité d'accueil;

- le soutien permanent, tant à de nouveaux projets qu'aux initiatives existant déjà dans notre province, comme l'ASBL « L'essentiel », l'école « L'escalpade », le projet « côte-à-côte » et bien d'autres;
- la création d'emplois réservés aux personnes en situation de handicap dans les administrations communales et provinciales;
- le recours aux entreprises de travail adapté dans le cadre des commandes publiques;

□ soutenir les personnes âgées par :

- le développement de différents services, tels que les repas à domicile, les aides familiales, les courses hebdomadaires, le bricolage domestique, etc.;
- la création de nouvelles structures MR/MRS, soit publiques, soit dans le cadre d'un partenariat public-associatif, afin de renforcer l'offre de lits publics et d'offrir un tarif prix/journée accessible à l'ensemble de nos concitoyens;
- la promotion de la mobilité des aînés, au travers du développement de services de taxis sociaux;
- la reconnaissance des formules alternatives de logements pour les aînés (habitat Kangourou, Abbeyfield, etc.);

□ accueillir les (candidats) réfugiés par :

- une politique d'accueil s'inscrivant dans une approche européenne et par une politique nationale empreinte de responsabilité et d'humanisme;
- la mise en place d'un système de familles d'accueil pour les (candidats) réfugiés, moyennant un agrément des CPAS;
- un élargissement des moyens accordés aux structures de l'Aide à la jeunesse, afin de renforcer l'accompagnement des mineurs étrangers non-accompagnés;

□ développer les moyens des CPAS en faveur des publics fragilisés par :

- la garantie d'un accompagnement personnalisé (formation, insertion, aide sociale, guidance énergétique, etc.);
- l'insertion par l'emploi, par exemple par le mécanisme des articles 60, en partenariat avec le monde associatif.

# 3

## Sortir de l'ordinaire

Chaque jour, nous constatons l'engorgement croissant du réseau routier de notre province, qu'il soit principal ou secondaire. Et pour cause, le parc automobile privé du Brabant wallon ne cesse de croître ces dernières années, de façon deux fois plus importante qu'ailleurs en Wallonie. Dans 75% des cas, les voitures qui empruntent nos routes transportent le seul conducteur. Outre les problèmes de fluidité, de parking et de pollution, cette situation pose également d'évidentes questions de sécurité, notamment pour les usagers faibles. Loin de vouloir pénaliser les citoyens qui n'ont pas d'autre option que la voiture, le cdH plaide pour une politique de mobilité intégrée, qui consacre la possibilité d'une réelle alternative au « tout à la voiture ». Elle est d'autant plus nécessaire en Brabant wallon au vu du nombre important de ses travailleurs qui exercent dans la capitale (34,6%) et des nombreux retards pris par le RER.

Concernant la lutte contre l'autosolisme, l'action déterminée du cdH a permis l'implantation de nombreux parkings destinés au covoiturage en Wallonie. Ceux-ci seront prochainement complétés par un dispositif permettant de réserver en heure de pointe une bande prioritaire aux véhicules accueillant plusieurs passagers.

Par ailleurs, l'offre de bus a été largement développée ces dernières années sous l'impulsion du cdH, tant au moyen de lignes rapides, que de Proxibus proposant une offre spécifique en milieu rural. Une opportunité nouvelle s'offre en Brabant wallon de s'inscrire pleinement dans le plan de multimodalité au service du développement économique, arrêté par le ministre Di Antonio. Quatre milliards cinq cents millions sont disponibles pour les cinq prochaines années.

Nous proposons dès lors de :

protéger les piétons par :


- l'adoption d'un programme général de réalisation et de rénovation des trottoirs ;
- l'aménagement des zones 30, en complément d'autres actions de prévention (aménagements spécifiques, réseau de radars préventifs, dispositifs ralentisseurs, etc.) ;

promouvoir la pratique du vélo par :

- la mise en œuvre d'un plan « vélo au quotidien » comprenant l'aménagement de pistes cyclables, la mise sur pied de brevets vélos, l'instauration de primes complémentaires pour l'achat d'un vélo électrique, l'organisation de rangs scolaires à vélo, etc.

développer les transports en commun par :

- le renforcement de l'offre Proxibus, en partenariat avec la région et les TEC, afin de répondre à une demande plus large de mobilité au sein de nos communes ;
- l'adoption de nouvelles lignes rapides ;

- 
- l'aménagement de bandes réservées aux bus sur les voies rapides et aux entrées tant de Bruxelles que de Namur;
  - la poursuite de la politique d'acquisition de bus à faibles émissions de gaz à effet de serre;
- partager et sécuriser la route par :
- le développement du covoiturage, via la création de parkings de déstassement aux sorties d'autoroute et sur les voiries secondaires, ainsi que par la mise en œuvre d'une plateforme locale organisant l'offre et la demande;
  - la poursuite du plan de rénovation des infrastructures routières régionales et communales.

# 4

## Développer le talent

Le dynamisme économique de la province du Brabant wallon est une réalité tangible: le taux d'emploi de 61,6% y est supérieur à la moyenne wallonne et elle affiche la meilleure intensité de recherche et développement de l'Union européenne, avec un taux six fois supérieur à la moyenne. Toutefois, la prospérité future n'est jamais acquise et certains défis doivent encore être relevés, tels que la saturation des zones d'activité économique ou la redynamisation des rues commerçantes. Pour ce faire, notre province regorge d'innombrables talents à même d'alimenter la prospérité de demain, que ce soient de jeunes PME dynamiques, des commerçants de proximité, ou encore des artisans passionnés. L'action politique doit reposer à la fois sur le soutien aux entreprises et l'accompagnement des travailleurs. Il y va ni plus ni moins de l'épanouissement professionnel et personnel de chacun de nos concitoyens

Depuis plus de dix ans, le cdH porte une dynamique de redéploiement économique ambitieuse<sup>10</sup>, saluée par l'ensemble des partenaires sociaux et des acteurs économiques. Dans ce cadre, de nombreuses mesures ont bénéficié directement aux entreprises et aux travailleurs du Brabant wallon. Pensons aux politiques de soutien aux demandeurs d'emploi, comme SESAM ou la plateforme Wallangues, au plan Airbag pour les indépendants, ou encore aux mesures structurelles que sont les pôles de compétitivité. Au-delà des dynamiques macro-économiques, le cdH entend aujourd'hui relever le défi de l'économie locale et protéger le commerce proximité, notamment au travers d'une proposition de moratoire sur les centres commerciaux périphériques<sup>11</sup>.


Dans ce cadre, nous préconisons de :

□ développer l'emploi notamment par :

- un soutien aux initiatives innovantes, via la création d'espaces de co-working et le renforcement du dispositif de couveuses d'entreprises ;
- la création ou l'agrandissement de Zones d'activité économique en Brabant wallon, pour répondre au problème de leur saturation en utilisant au mieux la nouvelle législation des Zones d'enjeu régional ;
- l'assainissement de friches industrielles susceptibles de remplir des fonctions économiques ou d'habitat ;
- la généralisation d'une offre linguistique dans toutes les communes ;
- la constante adaptation de l'offre de formation professionnelle aux attentes des entreprises locales ;

<sup>10</sup> Notamment au travers du Plan Marshall et plus récemment du Plan wallon d'investissements.

<sup>11</sup> Tel que formulée dans le Cahier de la présidence intitulé «Urgence pour le commerce de proximité», publié en décembre 2017 et disponible sur le site Internet [www.andre-antoine.be](http://www.andre-antoine.be)



□ favoriser l'initiative par :

- la promotion du statut d'indépendant, notamment au travers du plan Airbag ;
- l'organisation de journées de l'initiative et de l'artisanat dans chacune de nos communes ;

□ promouvoir le commerce de proximité par :

- l'adoption d'un moratoire sur les nouveaux centres commerciaux périphériques ;
- la création d'un fonds régional de mobilité en centre-ville et centre-village, alimenté par des redevances payées par les centres commerciaux périphériques existants ;
- l'adoption d'une redevance communale sur l'absence d'emplacement de parking pour toute nouvelle construction, afin de financer les travaux d'infrastructure de mobilité en centre d'agglomération ;
- le développement des groupements d'employeurs, notamment dans le cadre du développement de l'e-commerce.

# 5


## Retourner à l'essentiel

En Brabant wallon comme ailleurs, les rythmes de vie effrénés, les actualités parfois effrayantes, ou encore les difficultés du quotidien poussent de plus en plus de personnes à se replier sur elles-mêmes. Cette tendance est exacerbée par le consumérisme, qui tend à présenter l'acte d'achat comme une finalité et une source de bien-être. Du reste, notre province est parfois injustement décrite comme étant la banlieue-dortoir de Bruxelles, où l'on ne connaît pas son voisin. Pour le cdH, profondément ancré dans les réalités locales, il n'en est rien. Bien au contraire, nos communes bénéficient d'une incroyable vitalité au niveau culturel, folklorique, sportif, ou encore des mouvements de jeunesse. Ces initiatives constituent autant d'atouts et de partenaires qui nous permettront de préserver et de renforcer le lien social, la convivialité et le cadre de vie qui constituent « l'esprit de village » ou de « quartier ». En tant qu'humanistes, nous prôtons le retour à la satisfaction de ces besoins essentiels, qui donnent du sens à l'existence de chacun.

Pour le cdH, l'aménagement du territoire doit reposer sur un développement harmonieux et une participation des citoyens, car le bien-être des personnes dépend d'abord de la qualité de leur cadre de vie. À ce titre, nous avons porté avec succès de nombreuses initiatives telles que la refonte du Code du développement territorial, les opérations de rénovation rurale, le verdissement des espaces publics, ou encore la relance de la rénovation du petit patrimoine local.

Afin de prolonger cette dynamique, nous proposons de:

- reconnaître le monde associatif par :
  - la création de maisons de village;
  - l'organisation de prêt de matériel;
  - le soutien financier au folklore de nos villages;
- soutenir l'achat local et les circuits courts par :
  - la valorisation des labels;
  - l'organisation de marchés de produits locaux;
  - le renforcement de l'action de l'ASBL « Made In BW »;
- préserver notre environnement par :
  - la promotion d'une politique urbanistique visant à conserver une identité rurale ou à dimension humaine, au travers d'une densification raisonnée du tissu local et d'un renforcement de l'offre de services au centre des villes et villages;
  - le développement d'une stratégie « zéro déchet » pour l'ensemble de la province, notamment via le renforcement du tri des déchets ou l'enterrement des bulles à verre,



ou le bénéfice de parcs à conteneurs dans chaque commune et ouverts tous les jours de la semaine, y compris le dimanche matin;

- le verdissement de nos places publiques et l'aménagement de nouvelles parcelles boisées;
- le refus total de l'usage des produits phytosanitaires dangereux, tel que le Glyphosate;
- l'embellissement des quartiers par l'octroi de crédits publics locaux, concertés avec les citoyens à travers un budget coopératif.

